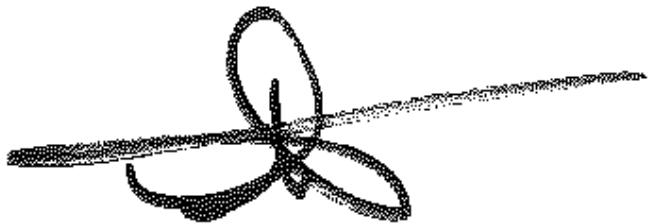


Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

N° : T8 / 1
 Réf. Ademe : 1769V1005401S
 Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A
 Valable jusqu'au : 12/07/2027
 Type de bâtiment : Immeuble
 Année de construction : 1960
 Surface habitable : 10406,6 m²
 Adresse : 10 avenue de Ménival 69005 LYON

Date de visite : 20/07/2017
 Date d'établissement : 13/07/2017
 Diagnostiqueur : Alice NIEMIERZ
 ACCEO – Le Grand Bosquet - Bât A
 Chemin de Font Sereine - ZAC de la plaine de Jouques
 13420 GÉMENOS
 Tél. : 0175622634
 Email : alice.niemierz@acceo.eu
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par GINGER CATED GROUPE CEBTP 12 avenue Gay Lussac ZAC La Clef Saint Pierre 78990 ELANCOURT. Le N° du certificat est DTI1683 délivré le 16/02/2017 et expirant le 15/02/2022.



Propriétaire :
 Nom : Consorts Copropriétaires résidence Le Ménival
 Adresse : 10 avenue de Ménival 69005 LYON

Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :
 Nom : Société Régie de Vendin
 Adresse :

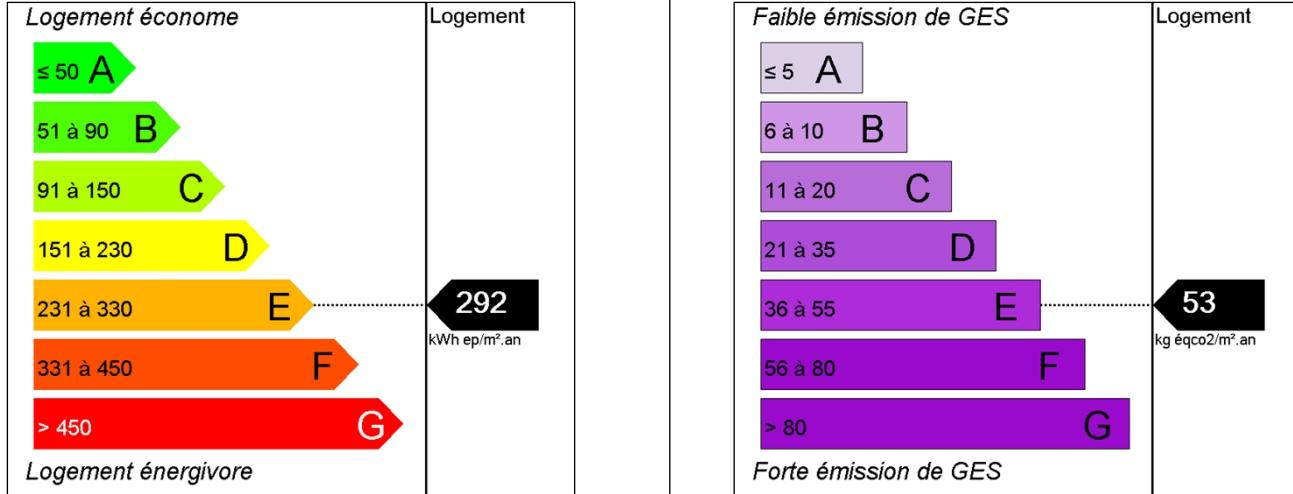
Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyens des énergies indexés au 15/08/2015

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh _{EF}	détail par usage en kWh _{EP}	
Chauffage	- Gaz naturel : 2354259 kWhef	2354259 kWhep	111480 € TTC
Eau chaude sanitaire	- Electrique : 266637 kWhef	687923 kWhep	29223 € TTC
Refroidissement	-	-	-
Abonnements	-	-	1058 € TTC
CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES	- Electrique : 266637 kWhef - Gaz naturel : 2354259 kWhef	3042183 kWhep	141761 € TTC

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation conventionnelle : 292 kWhEP/m ² .an	Estimation des émissions : 53 kgCO ₂ /m ² .an

Sur la base d'estimations à l'immeuble



Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chaussage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
Murs : - Mur 1 : béton banché, ép. 20 cm ou moins, non isolé(e)	Chaussage : Installation de chaussage - Chauffage 1, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage collectif ; puissance nominale : 1000 kW ; année de fabrication : à partir de 2006 - Chauffage 2, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage collectif ; puissance nominale : 1000 kW ; année de fabrication : à partir de 2006 - Chauffage 3, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage collectif ; puissance nominale : 1000 kW ; année de fabrication : entre 1994 et 2000 - Chauffage 4, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage collectif ; puissance nominale : 1000 kW ; année de fabrication : entre 1994 et 2000	ECS : - Ecs 1, chauffe-eau standard, énergie électrique, Ecs individuel ; accumulation : 150 l
Toiture : - Plafond 1, dalle béton, toit terrasse, non isolé(e)	Emetteurs : - émetteur 1 : plancher chauffant sans régulation terminale, année de fabrication : avant 1981 - chaudière - chaudière - chaudière	Ventilation : - Ventilation naturelle par conduit
Menuiseries : - Fenêtre 1, Fenêtre 2, Fenêtre 4, Fenêtre 8, Fenêtre 9 : pvc, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 14 mm - Fenêtre 3, Fenêtre 5, Fenêtre 6, Fenêtre 7, Fenêtre 10 : bois, simple vitrage - Porte 1 : simple en métal, avec moins de 60% de vitrage simple	Refroidissement : - sans objet	
Plancher bas : - Plancher bas1, dalle béton, non isolé(e)	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : - sans objet	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - aucun		

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écartez fortement de celui choisi dans les conditions standard.

Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air

et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

CONSEILS POUR UN BON USAGE

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

Diagnostic de performance énergétique - logement (6.1)

RECOMMANDATIONS D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Néant					

* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

<u>Légende</u>			
Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement	
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	★★★★ :	moins de 5 ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	★★★ :	de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	★★ :	de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	★ :	plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !
www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.developpement-durable.gouv.fr ou www.ademe.fr

Diagnostic de performance énergétique

Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	69 - Rhône
	Altitude	241 m
	Zone thermique	Zone hiver : 1, zone été : 3
	Type de bâtiment	Immeuble
	Année de construction	1960
	Surface habitable	10406,6 m ²
	Nombre de niveaux	11
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	167
	Inertie du lot	Très lourde
Enveloppe	Caractéristiques des murs	- Mur 1 : 7706,6 m ² (surface hors ouverture : 4828,1 m ²) en béton banché, ép. 20 cm ou moins, donnant sur l'extérieur (b = 1), non isolé(e) ; U = 1,9 W/m ² .K
	Caractéristiques des planchers	- Plancher bas1 : plancher en dalle béton (2747,3 m ²), donnant sur un local non chauffé (caves) (b = 0,7), non isolé(e) ; U = 2 W/m ² .K
	Caractéristiques des plafonds	- Plafond 1 : plafond sous toit terrasse, en dalle béton (2747,3 m ²), donnant sur l'extérieur (b = 1), non isolé(e) ; U = 3 W/m ² .K
	Caractéristiques des baies	- Fenêtre 1 : fenêtre battante ; en pvc (783,3 m ²) avec double vitrage (remplissage air sec - 14 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-ouest (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; FTS connu : 1,8 ; Uw = 1,8 W/m ² .K, Ujn = 1,7 W/m ² .K, Ubaie = 1,7 W/m ² .K - Fenêtre 2 : fenêtre battante ; en pvc (280,8 m ²) avec double vitrage (remplissage air sec - 14 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; FTS connu : 1,8 ; Uw = 1,8 W/m ² .K, Ujn = 1,7 W/m ² .K, Ubaie = 1,7 W/m ² .K - Fenêtre 3 : fenêtre battante ; en bois (196,8 m ²) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-ouest (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; FTS connu : 4,08 ; Uw = 4 W/m ² .K, Ujn = 3,5 W/m ² .K, Ubaie = 3,5 W/m ² .K - Fenêtre 4 : fenêtre battante ; en pvc (852 m ²) avec double vitrage (remplissage air sec - 14 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation ouest (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; FTS connu : 1,8 ; Uw = 1,8 W/m ² .K, Ujn = 1,7 W/m ² .K, Ubaie = 1,7 W/m ² .K - Fenêtre 5 : fenêtre battante ; en bois (72,4 m ²) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation est (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; FTS connu : 4,08 ; Uw = 4 W/m ² .K, Ujn = 3,5 W/m ² .K, Ubaie = 3,5 W/m ² .K - Fenêtre 6 : fenêtre battante ; en bois (15,1 m ²) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; FTS connu : 4,08 ; Uw = 4 W/m ² .K, Ujn = 3,5 W/m ² .K, Ubaie = 3,5 W/m ² .K - Fenêtre 7 : fenêtre battante ; en bois (213 m ²) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation ouest (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; FTS connu : 4,08 ; Uw = 4 W/m ² .K, Ujn = 3,5 W/m ² .K, Ubaie = 3,5 W/m ² .K - Fenêtre 8 : fenêtre battante ; en pvc (291,2 m ²) avec double vitrage (remplissage air sec - 14 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation est (verticale (x ≥75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; FTS connu : 1,8 ; Uw = 1,8 W/m ² .K, Ujn = 1,7 W/m ² .K, Ubaie = 1,7 W/m ² .K - Fenêtre 9 : fenêtre battante ; en pvc (61,7 m ²) avec double vitrage (remplissage air sec - 14 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1),

Systèmes

	<p>orientation sud (verticale ($x \geq 75^\circ$)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; FTS connu : 1,8 ; $U_w = 1,8 \text{ W/m}^2\text{.K}$, $U_{jn} = 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$, $U_{baie} = 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fenêtre 10 : fenêtre battante 1; en bois (70,2 m²) avec simple vitrage, donnant sur l'extérieur ($b = 1$), orientation nord-est (verticale ($x \geq 75^\circ$)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec jalousie accordéon; présence de joints ; FTS connu : 4,08 ; $U_w = 4 \text{ W/m}^2\text{.K}$, $U_{jn} = 3,5 \text{ W/m}^2\text{.K}$, $U_{baie} = 3,5 \text{ W/m}^2\text{.K}$
Caractéristiques des portes	<ul style="list-style-type: none"> - Porte 1 : porte simple en métal avec moins de 60% de vitrage simple (42 m²), donnant sur l'extérieur ($b = 1$); dormant de 10 cm au nu extérieur; présence de joints ; U connu : 5,5 W/m².
Caractéristiques des ponts thermiques	<ul style="list-style-type: none"> - Plafond 1 / Mur 1 : 335,8 m ; Coefficient : 0,3 W/m.K - Plancher inter. bas / Mur 1 : 3358 m ; Coefficient : 0,86 W/m.K - Plancher bas1 / Mur 1 : 335,8 m ; Coefficient : 0,39 W/m.K - Fenêtre 1 / Mur 1 : 1722,4 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 2 / Mur 1 : 806,4 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 3 / Mur 1 : 433,4 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 4 / Mur 1 : 806,4 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 5 / Mur 1 : 213,6 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 6 / Mur 1 : 38,4 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 7 / Mur 1 : 462 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 8 / Mur 1 : 871,2 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 9 / Mur 1 : 164 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Fenêtre 10 / Mur 1 : 201,6 m ; Coefficient : 0,38 W/m.K - Porte 1 / Mur 1 : 46,8 m ; Coefficient : 0,29 W/m.K
Caractéristiques des locaux non chauffés	<ul style="list-style-type: none"> - Caves : $b = 0,7$; de type sous-sol ; Paroi 1, 3586,8 m² donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, non isolée ; Paroi 1, 2747,3 m² donnant sur un local chauffé, non isolée
Caractéristiques de la ventilation	<ul style="list-style-type: none"> - Ventilation naturelle par conduit - Présence de cheminée sans trappe
Caractéristiques du chauffage	<p>Installation de chauffage (10406,6 m², 167 logement(s) concerné(s)) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Générateurs dépendants en cascade avec priorité <ul style="list-style-type: none"> - Chauffage 1 : chaudière (énergie : gaz), combustion : standard avec condenseurs sur fumées, fabriqué(e) à partir de 2006, régulation sur générateur, absence de veilleuse, sans équipement d'interruption, absence de régulation par pièce, réseau de distribution isolé ; émetteurs : plancher chauffant sans régulation terminale fabriqué(s) avant 1981 (plancher basse température) - Chauffage 2 : chaudière (énergie : gaz), combustion : standard avec condenseurs sur fumées, fabriqué(e) à partir de 2006, régulation sur générateur, absence de veilleuse, sans équipement d'interruption, absence de régulation par pièce, réseau de distribution isolé - Chauffage 3 : chaudière (énergie : gaz), combustion : standard, fabriqué(e) entre 1994 et 2000, régulation sur générateur, absence de veilleuse, sans équipement d'interruption, absence de régulation par pièce, réseau de distribution isolé - Chauffage 4 : chaudière (énergie : gaz), combustion : standard, fabriqué(e) entre 1994 et 2000, régulation sur générateur, absence de veilleuse, sans équipement d'interruption, absence de régulation par pièce, réseau de distribution isolé
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	<p>Installation d'ECS 10406,6 m², 167 logement(s) concerné(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecs 1 : chauffe-eau standard (énergie : électrique) avec accumulation verticale 150 l ; production en volume habitable, alimentant des pièces contigües
Caractéristiques de la climatisation	<ul style="list-style-type: none"> - sans objet
Caractéristiques de l'ENR	<ul style="list-style-type: none"> - sans objet

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	Bâtiment à usage principal d' habitation DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels	Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948			
	Calcul conventionnel	X						
Utilisation des factures	X		A partir du DPE à l'immeuble		X		X	X

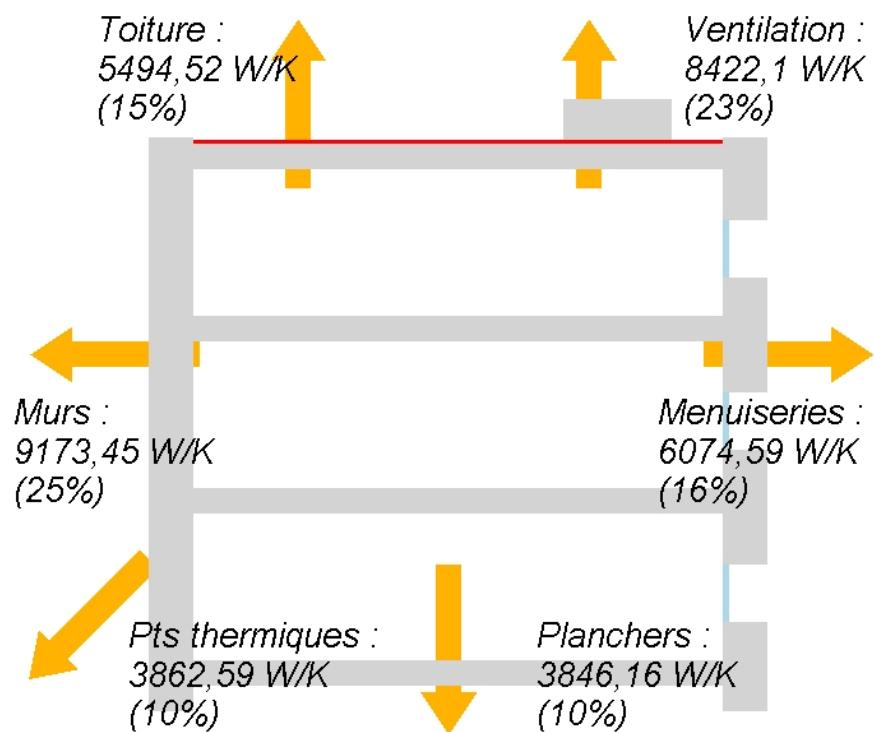
Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr, rubrique performance énergétique

www.ademe.fr

DÉPERDITIONS THERMIQUES

Déperditions totales : 36873,41 W/K (100%)



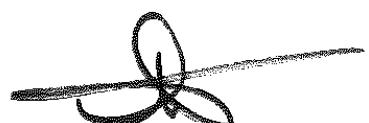
ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné Alice NIEMIERZ, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alice NIEMIERZ". It is written in a cursive style with a horizontal line through it.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES



- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

NIEMIERZ Alice sous le numéro 1683

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
<input type="checkbox"/>	Amiante sans mention	Missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante		
<input type="checkbox"/>	Plomb	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)		
		<input type="checkbox"/> Mention Plomb: Diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures (DRIPP) Contrôle après travaux en présence de plomb (CTPP)		
<input type="checkbox"/>	Termites <input type="checkbox"/> Métropole: <input type="checkbox"/> Outremer:	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole et en outre mer		
<input checked="" type="checkbox"/>	DPE	Diagnostic de performance énergétique	16/02/2017	15/02/2022
		<input checked="" type="checkbox"/> Mention DPE: Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	16/02/2017	c c
<input type="checkbox"/>	GAZ	Etat des installations intérieures de gaz		
<input type="checkbox"/>	Electricité	Etat des installations intérieures d'électricité		

Légende: C=Certification - R=Recertification - T=Transfert

Le jeudi 16 février 2017

Le Directeur Ginger Cated

Michel KHATIB



E20 - v13 du 18/08/2016
Ref: 161683N2CC2017



ATTESTATION D'ASSURANCE

ATTESTATION

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



AGENT

MM SWATON RECOING BOILLETOU
2EME ETAGE
8 RUE WULFRAM PUGET
13008 MARSEILLE
Tél : 04 91 15 73 83
Fax : 04 91 15 73 85
E-mail : AGENCIE.SRB@AXA.FR
Portefeuille : 0013114044

GPE ACCEO
LE GRAND BOSQUET BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
ZAC DE LA PLAINE DE JOUQUES
13420 GEMENOS FR

Vos références :

Contrat n° 4576747004
Client n° 1207005404

AXA France IARD, atteste que :

GPE ACCEO
LE GRAND BOSQUET BAT A
CHEMIN DE FONT SEREINE
ZAC DE LA PLAINE DE JOUQUES
13420 GEMENOS

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4576747004 ayant pris effet le 20/03/2015 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

- DIVISION ENERGETIQUE : AUDIT, DIAGNOSTIC ENERGETIQUE / REDACTION DE CAHIERS DES CHARGES POUR TRAVAUX ENERGETIQUES ET CONTRATS DE CHAUFFAGE AVEC ANALYSE DES OFFRES / ETUDE DE FAISABILITE SOLAIRE / NEGOCIATION DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE / EXPERTISE REPARTITEUR DE CHAUFFAGE / MAITRISE D'OEUVRE ET ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR TRAVAUX ENERGETIQUES ET SOLAIRES / SUIVI DE CONTRAT D'EXPLOITATION.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2016 au 01/01/2017 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à MARSEILLE
le 14 janvier 2016
Pour la société :

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92272 Nanterre Cedex - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

